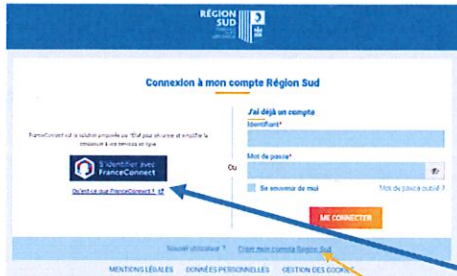


BOURSE REGIONALE D'ETUDES POUR LES FORMATIONS DU SANITAIRE ET DU TRAVAIL SOCIAL GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur vous accueille sur sa nouvelle plateforme vous permettant de déposer en ligne votre demande de bourse d'études pour la rentrée 2024-2025



Vous êtes :

- > étudiant inscrit dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé ou agréé par la Région et
 - > suivez une formation à temps plein ou en cursus partiel (la durée de la formation doit être toutefois équivalente à 70 heures minimum),
- Et
- > êtes inscrit au titre des quotas ou capacités d'accueil fixées par la Région

Vous pouvez formuler une demande de bourse d'études en vous connectant : à partir du lien ci-dessous : [Région Sud-Bourse du Sanitaire et du Travail Social](#)

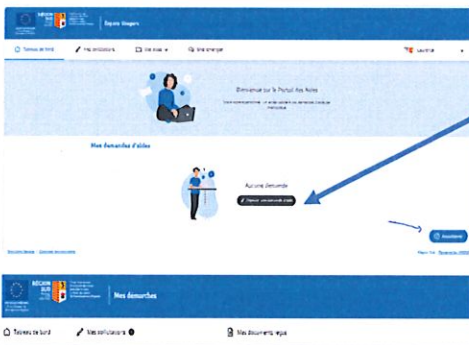


Pour une première connexion : deux possibilités

1. Vous avez un compte sur France Connect : Cliquez sur le logo **France Connect** et laissez-vous guider
- Ou
2. Vous n'avez pas de compte : cliquez en bas de page sur "Nouvel utilisateur ? **Créer mon compte Région Sud** " Complétez et cliquez sur **créer mon compte**. Un mail vous est adressé automatiquement, il vous appartient de cliquer sur le lien pour valider votre compte. ⚠ Ce lien est valable 24H, passé ce délai il faudra recommencer l'opération et de nouveau renseigner le formulaire

Après la création du compte, vous devez conserver vos identifiants indispensables pour les connexions futures

Si vous avez déjà un compte existant, renseignez votre identifiant et mot de passe et cliquez sur **me connecter**



ESPACE USAGERS

Vous êtes sur votre tableau de bord, vous visualisez votre espace qui est constitué d'un menu sur la partie haute de l'écran et dans la partie centrale de la page, d'un espace personnalisé pour accéder rapidement à vos demandes d'aides intitulé « Mes demandes d'aides ».

En cliquant sur le bouton « Déposer une demande d'aide », vous accédez à toutes les aides régionales en ligne pour lesquelles vous pourrez, en fonction de votre situation, déposer une demande.

Pour faciliter le dépôt de votre demande, pensez à réunir et scanner individuellement les pièces administratives à fournir au regard de votre situation.

DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE

1 seule demande pourra être déposée par année universitaire au titre de la même aide



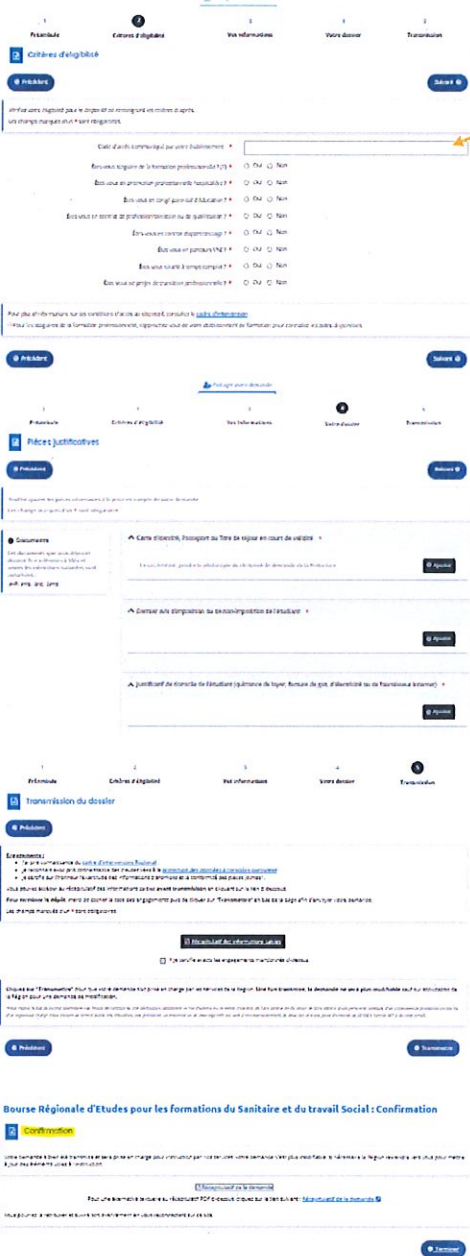
Dans la barre de recherche, tapez **BOURSE** pour vous permettre d'accéder au dépôt de la demande de bourse

- > Cliquez sur le lien Bourse régionale d'études pour les formations du sanitaire et du travail social

Votre demande d'aide en 5 étapes

- > 1. le Prémбуla, prenez connaissance :
 - o du cadre d'intervention, cliquez sur le lien pour connaître les critères d'éligibilité
 - o des pièces à fournir, cliquez sur le lien
 - o des coordonnées téléphoniques du service en bas de page

> Cliquez sur **Suivant**



➤ 2. à 3. Renseignez le code établissement communiqué par votre établissement de formation

Puis remplissez les champs et cliquez sur « Suivant »

Code Etablissement HETIS : **rieMqa5**

➤ 4. Déposez toutes vos pièces administratives

Puis cliquez sur « Suivant »

Nombre heures formation 1ere année :

Assistant Service Social : 742 heures

Educateur Spécialisé : 606 heures

Educateur de Jeunes Enfants : 560 heures

Moniteur Educateur : 584 heures

➤ 5. Vos engagements et transmission de votre demande à la Région

Vous arrivez sur le récapitulatif de votre demande, nous vous invitons à relire vos informations ET cochez la case en dessous du Récapitulatif puis cliquez sur « Transmettre » pour déposer votre demande.

Si vous ne souhaitez pas transmettre votre demande immédiatement à la Région, ne cliquez pas sur transmettre, vous pourrez ainsi prendre le temps de la finaliser. Elle sera enregistrée sur votre espace avec un statut « en cours de création ». En cliquant sur « reprendre », vous pourrez finaliser toute la procédure de saisie jusqu'au dernier écran.

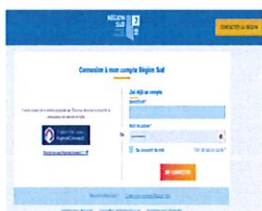
Lorsque vous avez transmis votre demande, vous recevrez un mail de confirmation avec le récapitulatif de votre saisie, accessible également à partir de votre espace usager.

A titre d'information, pour suivre l'évolution de votre dossier :

- ✓ **Au statut « en cours de création »** : votre demande n'est pas déposée auprès des services de la Région vous êtes invité à le finaliser et cliquer sur « Transmettre ».
- ✓ **Au statut «Prise en charge»** : votre dossier est déposé à la Région.
- ✓ **Au statut «En cours d'instruction»** : votre dossier est en cours d'analyse par le Service de la Région.
- ✓ **Au statut «Instruction terminée»** : votre dossier a été instruit, vous pourrez prendre connaissance de la notification d'accord ou de rejet dans votre dossier.

Dans le cadre de son instruction, la Région est susceptible de vous demander des éléments ou pièces complémentaires. Vous devrez alors vous connecter à votre espace personnel pour y répondre. **Tous les échanges avec la Région doivent être effectués en ligne depuis votre espace usager.**

BESOIN D'UNE AIDE TECHNIQUE ?



Vous n'arrivez pas à vous connecter, la Région vous accompagne dans vos démarches, cliquez sur « Contacter la Région ».



Vous êtes connecté et rencontrez une difficulté technique pour accéder à vos informations, votre dossier ou déposer une pièce administrative, cliquer « Assistance ».